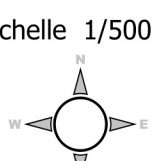




Département de la Dordogne
PLUI-H Dronne et Belle

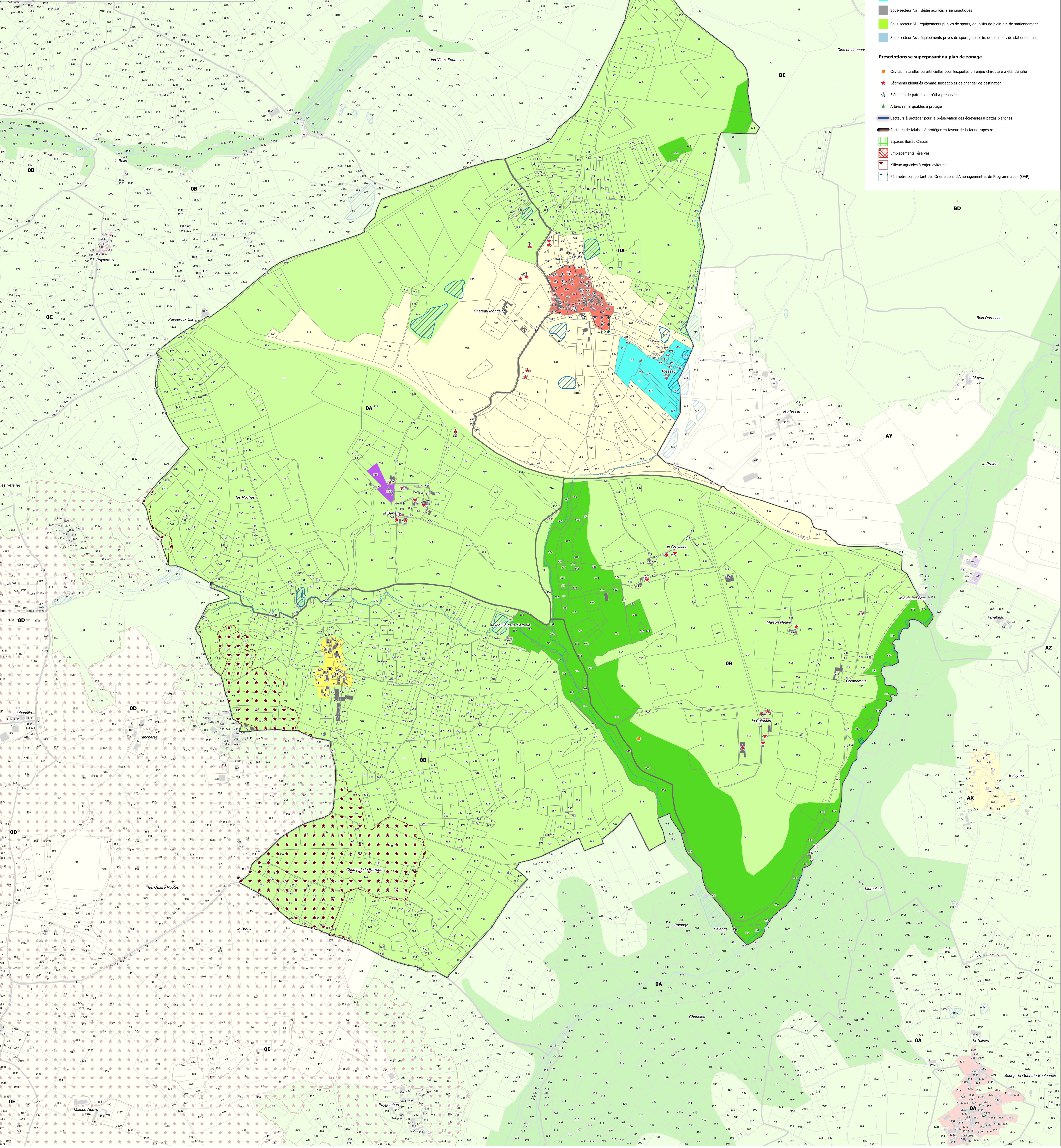
COMMUNE DE SAINT-FELIX-DE-BOURDEILLES

Plan de zonage



échelle 1/5000

Sources : BD Parcellaire IGN 2023 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 4/5/2024



- Fond de carte**
- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
 - Parcelle (BD Parcellaire 2022)
 - Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
 - Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
 - Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
 - Surface en eau (BD Topo 2022)
- Zones urbaines**
- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
 - Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
 - Zone UC : hameaux à conforter
 - Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
 - Zone UT : activités touristiques
 - Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

- Zones à urbaniser**
- Zone IAU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
 - Zone IAE : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
 - Zone AIU : à vocation d'activités (court terme)

- Zones agricoles**
- Zone A : agricole

- Zones naturelles et forestières**
- Zone N : naturelle et forestière
 - Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
 - Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
 - Sous-secteur Ni : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
 - Sous-secteur Ns : dédié aux loisirs aéronautiques
 - Sous-secteur Nt : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
 - Sous-secteur Nu : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

- Prescriptions se superposant au plan de zonage**
- Covets naturels ou artificiels pour lesquels un enjeu chiroptère a été identifié
 - Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
 - Éléments de patrimoine bâti à préserver
 - Arbres remarquables à protéger
 - Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
 - Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
 - Espaces Boisés Classés
 - Emplacements réservés
 - Milieux agricoles à enjeu avifaune
 - Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)